



**Nombre de Conseillers :**  
En exercice : 17  
Présents : 15  
Votants : 16  
Votes pour : 16  
Votes contre : 0  
Abstention(s) : 0

**L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Félix dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la nouvelle salle du Conseil, sous la présidence de M. Alain BAUQUIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2026

**Présents :** M. Alain BAUQUIS (Président), Mme Fabienne DULIEGE (1er Adjointe), Mme Martine MAISON (3ème Adjointe), M. Yves VIGNON (4ème Adjoint), Mme Christiane PAGET (Conseiller Municipal), M. Dominique DUBONNET (Conseiller Municipal), M. Michel RENVOIZE (Conseiller Municipal), Mme Viviane BEAUQUIS (Conseiller Municipal), M. Roger PERRON (Conseiller Municipal), M. Pascal CURTET (Conseiller Municipal), M. Stéphen LE QUERRE (Conseiller Municipal), Mme Charlotte GARGOULAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence TORELLI (Conseiller Municipal), Mme Brigitte FINAS (Conseiller Municipal), M. Jean-Luc BELTRAMI (Conseiller Municipal)

**Absents Excusés :** M. Marc CANTONI (Conseiller Municipal)

**Procurations :** M. Paul MELINE (2ème Adjoint) donne pouvoir à Mme Martine MAISON

**Secrétaire de séance :** Mme Laurence TORELLI

**Objet : Cession de la parcelle B1977 située au 261 Rte d'Annecy à la SCI NOOSA**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que les gérants de la boulangerie de la commune : « le refuge des gourmands » ont exprimé depuis plusieurs mois la possibilité d'acquérir le terrain situé à l'arrière de la boulangerie afin d'agrandir leurs locaux et de créer de nouveaux ateliers et de nouveaux bureaux.

M. le Maire explique que cet agrandissement est devenu indispensable au regard de l'activité de ce commerce et du nombre d'employés.

Il est donc proposé de céder la parcelle B 1977 d'une surface de 237 m<sup>2</sup> au prix de 250€/m<sup>2</sup> situées au 261 Route d'Annecy.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, les gérants de la SCI NOOSA s'engagent à rétrocéder à la commune à titre gracieux une bande de 5 mètres de large afin que cette dernière puisse effectuer un plan de circulation adéquat en fonction de l'aménagement futur du secteur et une autre bande le long du bâtiment à construire, dont la largeur sera déterminée en fonction du plan d'aménagement sécuritaire, afin de sécuriser la rue Marius Picon.

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article LI 1 1 1-1 ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 .

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **APPROUVE** la cession de la parcelle B1977 à la SCI NOOSA pour un montant de 59 250€

- **PRECISE** que les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout autre document afférent à cet échange de terrains.
- **DESIGNE** Maître Alexandre GIROUD, Etude SCP GIROUD –GUILLAUD, Notaires associés à Entrelacs, pour régulariser cette vente sous forme d'acte notarié, et réaliser toutes les formalités obligatoires

Fait à Saint Félix, le 24 février 2026

Le Maire,  
BAUQUIS Alain



La secrétaire de séance,  
TORELLI Laurence

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'LT', representing Laurence Torelli, the secretary of the meeting.